

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE PIED ROUSSET EN LUBERON

L'an deux mille huit et le vingt deux mai à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Didier PERELLO, Président,

Etaiet Présents :

Pour la commune de Bonnieux : Messieurs RUFFINATO, CASALIS, RINAUDO

Pour la commune de Goult : Messieurs PERELLO, CHABAUD, FERRAZ

Pour la commune de Lacoste : Madame LOUCHE, Monsieur HAUPTMANN

Pour la commune de Lioux : Messieurs FARGE, FOURNIER

Pour la commune de Ménerbes : Messieurs ROUSSET-ROUARD, GROSCLAUDE, RUFFINATTO

Pour la commune de Murs : Monsieur ARENA, Madame LE MAT

Pour la commune de Roussillon : Madame BONNELLY, Messieurs BONHOMME, JEAN

Pour la commune de Saint Pantaléon : Monsieur MILLE

Etait absente excusée :

Madame DAPRES

Secrétaire de séance : Monsieur FOURNIER

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR APPROUVEES :

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, sur proposition du président, l'assemblée approuve :

- Question N°7, supprimé « avenant au contrat de maîtrise d'œuvre »

- Question N° 8, ajout de « modification du mode de recouvrement »

- Question N°9, ajout de « avenant n°1 – lot n°1 – Marché de travaux du lotissement de la ZA DE GALLAS »

QUESTIONS / ORDRE DU JOUR :

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 AVRIL 2008

A l'unanimité, les présents ont signé.

2- MODIFICATION DES STATUTS – CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sur l'invitation du Président, M. Yves ROUSSET ROUARD explique sa proposition de changer le nom de la Communauté. A l'unanimité, l'assemblée approuve le nom modifié : « Communauté de Communes du Pont Julien ».

3- DELEGATION DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES POUR SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

Sur proposition du président, conformément aux C.G.C.T. et Code des marchés publics : les marchés inférieurs à 90 000 euros peuvent être signés par le président, responsable du marché. La délégation est accordée à l'unanimité.

4- MODIFICATION DU DECRET DE CREATION DE L'EPF DE PACA

L'assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification du décret de création l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, présenté par l'établissement.

5- DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL 2008 – CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE

Sur proposition du président, l'assemblée approuve à l'unanimité le dossier de demande de subvention, comprenant projet social, économique, culturel, environnemental. Sur le montant de 200 000 euros une dotation de 66% permettrait de financer 132 000 euros des travaux de construction.

6- CREATION DE LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

En raison du nombre d'habitants de la communauté supérieur à 5 000, sur proposition du président, l'assemblée approuve à l'unanimité la création d'une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Chaque commune devra désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour composer la commission.

7- AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE DANSE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES.

Sur invitation du Président, M. CASALIS rappelle l'objet du marché afin de reprendre les travaux. Après avoir exposé les offres reçues pour chaque lot, l'assemblée accepte de choisir les entreprises les mieux disantes, et autorise la signature des marchés.

8- MARCHE DE SERVICES POUR LE CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL – AVENANT N°1 – MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES – MODIFICATION DU MODE DE RECOUVREMENT

Après avoir recensé différentes catégories d'installations, le prestataire SODEO demande de valider une nouvelle grille tarifaire modifiant le mode de facturation des prestations pour les études sur les permis de construire, et propose un avenant.

Le président expose le nouveau bordereau des prix unitaires dont les montants restent identiques à ceux du marché initial.

A l'unanimité, l'assemblée approuve la proposition d'avenant et instaure la grille tarifaire.

9- ZONE ARTISANALE DE GALLAS – AVENANT N° 1 AU LOT N°1 -- VENTE DES LOTS

Le président expose les moins values et plus values sur le lot n°1 du marché de travaux de la ZA dont résulte une moins value globale de 25 159,10 euros. L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise ROUX TP.

Il expose le tableau financier destiné au calcul de prix de vente des lots.

Sur proposition du président, l'assemblée approuve à l'unanimité les prix des lots.

10- REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Le président expose la projection tarifaire de la REOM 2008. Après avoir considéré l'augmentation des coûts et la répartition par type de redevable, à l'unanimité, l'assemblée accepte la majoration des tarifs, pour l'ensemble des catégories.

11- ACHAT D'UN BROYEUR DEPORTE

Sur proposition d'une offre, l'assemblée accepte à l'unanimité l'achat d'un broyeur, avec reprise d'une épareuse.

12- QUESTIONS DIVERSES

. La date d'inauguration de la Zone Artisanale de GALLAS est fixée au VENDREDI 20 JUILLET 2008 À 18H00.

. L'ONF cherche un emplacement pour un Parc à Bois. Il propose d'inviter son représentant à une prochaine séance.

. Le président demande aux Communes de trouver un cavalier pour représenter la Communauté de Communes à la Chevauchée des Blasons.

. Le président propose de réfléchir à la mise en place de tickets restaurant pour les employés.

. Le président annonce que l'architecte, Pierre MAJAL, propriétaire d'un lot à la ZAC de Pied Rousset, cède son bien pour 230 000 Euros.

. Le président rappelle la situation du moto club de Goult ; il soumet au conseil, qui l'accepte, la proposition de rencontrer Mr BEY Maire de GARGAS, et Président de la Communauté de communes du Pays d'Apt, au sujet de la pratique de ce sport dont la grande partie des licenciés réside sur les deux territoires.

. Gisèle BONNELLY rappelle que les communes de Roussillon et de Ménerbes font partie des plus beaux villages de France et propose, qu'au sein de la communauté, une réflexion soit menée pour développer cette image.

La séance du Conseil se termine à 21h15.

Vu pour être affiché, le 30 mai 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.